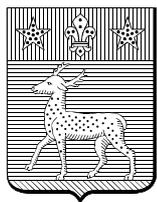


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil-vingt-un, le **vingt-six août** à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 20/08/2021

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., LESBROS JM., FAY E.P. et Mmes ALBANO N., BONNETTY M., OBRADOS A.

Absents excusés : Mme BERAUD M. et Mrs DROGOUL- SPANU D., JACOMET M..

Objet: TRANSPORT SCOLAIRE ECOLE ET COLLEGE ANNOT 2021/22

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, comme les années précédentes, de rembourser le transport scolaire aux parents du Fugeret dont les enfants fréquentent les école et collège d'ANNOT à l'occasion de la rentrée 2021/22.

Les tarifs fixés par la Région pour cette rentrée (du 01/09/2021 au 31/08/2022) sont de **90€** et **45€** (pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 700€/mensuels ou pour le 3^e titulaire du pass Zou).

Les parents concernés devront se présenter en Mairie avec les justificatifs d'inscription et de paiement.

L'Assemblée Délibérante, après discussion et échange est favorable, à l'unanimité des membres présents, à ce que la commune mette en place ce remboursement pour les enfants de la commune.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus